

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du Mercredi 20 Mai 2009

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 13 Mai 2009

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 27 Mai 2009

.....

L'an deux mille neuf, le vingt mai, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

Etaient présents : Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC, M. RENAUD, Mme BUREAU

Etaient excusés : Mme LAJUS-DEBAT ayant donné procuration à Mme TROUSSON, M. NARRAIDOO à M. CHAMPENOIS, Mme BOUGIE à M. FASSOTTE, Mme DREYER

Etaient absents : M. BOUZOM-COUCHOT, Mme VALENTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité :

- deux additifs à l'ordre du jour :
 - Rapport de délibération de conseil municipal
 - Vente de matériel

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité :

1 contre : M. GORCE précisant que son vote sur la location de l'appartement à Mme NIGGEL a été motivé en raison d'une publicité insuffisante

3 abstentions : MM. RENAUD, DOMINIAC, Mme GIROT

INSTALLATION d'un NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Après lecture, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Mme BUREAU Véronique dans ses nouvelles fonctions de conseillère municipale à compter de ce jour.

RAPPORT de DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAC, RENAUD, FASSOTTE, Mmes GIROT, BOUGIE, DEBIZE), décide :

- de rapporter la délibération N°88/08 du 27 novembre 2008 en ce qui concerne la suppression d'un poste de contrôleur de travaux à compter du 1^{er} janvier 2009
- d'autoriser le Maire ou son suppléant à signer toutes pièces utiles.

ELECTION de REPRESENTANTS à des ORGANISMES DIVERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- élit Mme BUREAU Véronique membre au Centre Communal d'Action Sociale, ainsi qu'aux commissions Ecoles et Culture-Communication
- élit M. FASSOTTE Emmanuel à la commission Culture-Communication

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

5	4	0	2	5	1	7	4	Délibération du Conseil Municipal sur le COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de Conseillers en exercice = 27 Nombre de Conseillers présents = 21 Nombre de Suffrages exprimés = 24
Département : Meurthe et Moselle Commune : ECROUVES								Séance du 20 mai 2009 Tenue à 18 H 15	POUR = 17 CONTRE = 5 ABS = 2 pour le compte principal POUR = 17 CONTRE = 1 ABS = 6 pour le compte de l'eau

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Edith COYEN, 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Roger SILLAIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré concernant la commune et le service des eaux.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2007		1.451.816,97		187.418,41		1.639.235,38
Opérations de l'exercice	369.385,31	513.213,36	2.310.788,27	2.438.243,46	2.680.173,58	2.951.456,82
TOTAUX	369.385,31	1.965.030,33	2.310.788,27	2.625.661,87	2.680.173,58	4.590.692,20
Résultats de clôture 2008		1.595.645 02		314.873,60		1.910.518,62
Restes à réaliser	56.000,00	56.000,00			56.000,00	56.000,00
TOTAUX CUMULES	56.000,00	1.651.645 02		314.873,60	56.000,00	1.966.518,62
RESULTATS DEFINITIFS		1.595.645 02		314.873,60		1.910.518,62
COMPTE ANNEXE pour le SERVICE EAUX						
Résultats reportés 2007		56.317, 84		196.811, 24		253.129, 08
Opération de l'exercice	127.495, 61	52.861, 42	13.191, 50	25.750, 37	140.687, 11	78.611, 79
TOTAUX	127.495, 61	109.179, 26	13.191, 50	222.561, 61	140.687, 11	331.740, 87
Résultats de clôture 2008	18.316, 35			209.370, 11		191.053, 76
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	18.316, 35			209.370, 11		191.053, 76
RESULTATS DEFINITIFS	18.316, 35			209.370, 11		191.053, 76

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Arrête et vote, à la majorité pour le compte principal et à l'unanimité pour le compte eau, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, M. RENAUD, Mme BUREAU

Etaient excusés : Mme LAJUS-DEBAT ayant donné procuration à Mme TROUSSON, M. NARRAIDOO à M. CHAMPENOIS, Mme BOUGIE à M. FASSOTTE, Mme DREYER

Etaient absents : M. BOUZOM-COUCHOT, Mme VALENTIN

APPROBATION COMPTES de GESTION 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Roger SILLAIRE, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes des budgets de la commune et du service annexe de l'eau n'appellent aucune remarque,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal et du service annexe de l'eau, dressés, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations : M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, M. DALICHAMPT, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAC, M. RENAUD, Mme BUREAU

Etaient excusés : Mme LAJUS-DEBAT ayant donné procuration à Mme TROUSSON, M. NARRAIDOO à M. CHAMPENOIS, Mme BOUGIE à M. FASSOTTE, Mme DREYER

AFFECTATION DEFINITIVE du RESULTAT 2008 du BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : MM. GORCE, RENAUD et 5 abstentions : MM. DOMINIAC, FASSOTTE, Mmes GIROT, BOUGIE, DEBIZE), décide :

- d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2008 et de les affecter comme ci-dessous :

BUDET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2008	Excédent	127.455, 19
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	187.418, 41
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent	314.873, 60
	Déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent Déficit	143.828, 05
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	1.451.816, 97
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent Déficit	1.595.645, 02
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		56.000
Recettes d'investissement restant à réaliser :		56.000
Solde des restes à réaliser (dépenses – recettes)		0, 00
(B) Besoin réel de financement (-)		0, 00
(C) Excédent réel de financement (+)		1.595.645, 02
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0, 00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0, 00
SOUS TOTAL (R 1068)		0, 00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)		314.873, 60
TOTAL (A1)		314.873, 60
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002)		0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : 1.595.645, 02
0,00	314.873, 60	1.595.645, 02	R1068 : 0, 00

AFFECTATION DEFINITIVE du RESULTAT 2008 du BUDGET ANNEXE de l'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, RENAUD, FASSOTTE, Mmes GIROT, BOUGIE, DEBIZE), décide :

- d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2008 et de les affecter comme ci-dessous :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2008	Excédent Déficit	12.558, 87
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent Déficit	196.811, 24
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent	209.370, 11

	Déficit	
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent Déficit	- 74.634, 19
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	56.317, 84
Résultat comptable cumulé : R001	Excédent Déficit	- 18.316, 35
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00
Solde des restes à réaliser (dépenses – recettes)		0, 00
(B) Besoin réel de financement (-)		18.316, 35
(C) Excédent réel de financement (+)		0, 00
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		18.316, 35
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		18.316, 35
SOUS TOTAL (R 1068)		0, 00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N + 1)		192.344, 96
TOTAL (A1)		192.344, 96
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement (D 002))		0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : 0, 00
0,00	192.344, 96	- 18.316, 35	R1068 : 18.316, 35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (7 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, RENAUD, FASSOTTE, Mmes GIROT, BOUGIE, DEBIZE), décide :

- d'arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2008 et de les affecter comme ci-dessus.

DELEGATION MARCHES PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services, dans le cadre de la procédure dite « adaptée » soit en dessous du seuil de 206.000 € HT.

PARTENARIAT avec l'E.P.C.I. de COLOMBEY-ETUDE pour l'ACCESSIBILITE des PERSONNES à MOBILITE REDUITE aux BATIMENTS PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord pour un partenariat avec la Communauté de communes du Pays de COLOMBEY et du Sud Toulinois afin de réaliser des études sur l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette affaire

EMPLOIS SAISONNIERS 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : M. RENAUD), décide :

- d'autoriser le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à des besoins occasionnels, des agents non titulaires correspondant aux grades suivants : 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe (2 en juillet et 2 en août pour les services techniques communaux) et 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe (1 en juillet et 1 en août pour le service enfance jeunesse)

Il est précisé que :

- ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités
- la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels

FIXATION du PRIX de VACATION FUNERAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le taux des vacations funéraires à 20 €, à compter du 1^{er} juin 2009
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette procédure

INFORMATION MARCHE PUBLIC

Après lecture, le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics présentée ci-dessous :

Nature du marché	Entreprise attributaire	Montant (TTC)
Travaux rue Jean Rostand - lot 1	SLD TP	115.678, 56 €
Travaux rue Jean Rostand - lot 2	SARL PARISET	41.027, 58 €
Achat d'un véhicule pour les services techniques	RENAULT TRUCK	23.901, 70 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2009

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Mme DEBIZE), décide :

- d'autoriser les montants de subventions proposés
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION 2009-AMICALE des DONNEURS de SANG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. ANSTETT ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association AMICALE des DONNEURS de SANG
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION 2009-M.J.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme THOUVENIN ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3.100 € à l'Association M.J.C.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION 2009-ASSOCIATION SCROFULIENNE de VOLLEY BALL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (M. KNAPEK ne prenant pas part au vote, 2 contre : MM. RENAUD, GORCE), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association ASSOCIATION SCROFULIENNE de VOLLEY BALL
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION 2009-CLUB du TEMPS LIBRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mmes TROUSSON et THOUVENIN ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à l'Association CLUB du TEMPS LIBRE
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION 2009-A.C.C.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. DALICHAMPT ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'Association A.C.C.A.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION 2009-F.C.E.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. CHAMPENOIS ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 8.000 € à l'Association F.C.E
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION 2009-ASSOCIATION BAUTZEN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme BUREAU ne prenant pas part au vote), décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association Association Bautzen
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

PRESCRIPTION ALIGNEMENT rue des PENSEES et une PARTIE de la rue des VIGNES L'EVEQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer une procédure de création d'alignement sur la rue des Pensées et une partie de la rue des Vignes l'Evêque
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions nécessaires pour l'application de cette délibération

Il est précisé que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget 2009 (opération 111 à la section investissement).

PERCEPTION de RECETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces permettant de percevoir les recettes correspondantes au montant ci-dessous

Règlement des sinistres :

GENERALI : = 2.454,00 €

SMACL = 1.565,69 €

DROIT de PREEMPTION PLANET'S

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 contre : MM. ANSTETT, GORCE, DOMINIAK, RENAUD, FASSOTTE, Mmes GIROT, BOUGIE, DEBIZE, AGRIMONTI), décide :

- de donner un accord de principe à un futur projet d'aménagement d'un espace socio culturel sur les parcelles et propriétés AK 543, 544, 545, 546

VENTE de MATERIEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 abstentions : MM. VALLON, GORCE, DOMINIAK, RENAUD, FASSOTTE, Mmes GIROT, BOUGIE, DEBIZE), décide :

- d'accepter la vente du véhicule IVECO DAILLY, en l'état, immatriculé 9577 VD 54, sa date de 1^{ière} mise en circulation est le 2 mars 1988, à M. FARON pour un montant de 500 €
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE